

ADDENDUM #1

SOLICITATION NUMBER: 180139

PROGRAMMER ANALYST LEVEL 3

Addendum #1 is issued to answer questions submitted by Proponents and amend article of the RFP as detailed below.

Questions and Answers:

Question 1:

Given the “As and When Required” nature of the work identified in the RFP (Pg. 5 / Pg. 23), the project timelines and schedule (to meet Guidelines early 2019), as well as the limited allocation of days (200 days over 12 months) (PT work makes it more difficult to engage a full time resource), in addition to the Task Authorization (TA) process described in Section 6.4.3 (Pg23 - 25), will PMPRB be able to issue TA’s for more than one resource at a time during this contract in order to complete the work?

Answer 1:

The expectation of this requirement is for one Level 3 - Programmer Analyst. Therefore, it is expected only one Task Authorization will be issued at a time.

Question 2:

The Bid Submission Form on page 30 indicates that the response due date and time is October 1, 2018. Please confirm that this is an error and that the due date should read November 30, 2018, as per the email invitation.

Answer 2:

See Amendment #1 below.

Question 3:

Definition C says that “experience that is longer than six (6) calendar months’ duration that demonstrates the required services will be considered equivalent to more than one (1) project, based on the number of six (6) calendar month periods demonstrated”. Would the client please confirm that this equivalency applies to point-rated evaluation criterion R2, where bidders must demonstrate “additional end-to-end projects where the Programmer Analyst uses an Agile-Scrum development approach”, such that 1 project of 37 months’ length or longer would be equivalent to 6 projects?

Answer 3:

Definition C does not apply to R2, as points are indicated per project. See Amendment #2 for further clarification.

Question 4:

Section 2.3.6 states: “When working at the Contractor site, the Programmer Analyst will be required to have access to a Windows 10 based PC with the required connections into the Client’s required systems such as the Team Foundation Server through a regular web browser or through a VPN.” Would the client please confirm what percentage of work will be permitted offsite, versus percentage of work that is expected to be onsite?

Answer 4:

The majority of the work will be completed on-site. PMPRB does not have a specific percentage for on or off-site work.

Question 5:

I know the RFP mentions that there is currently no one performing these duties but has there been, within the last 24 months, a resource or resources performing similar or identical services as those requested in this RFP? If so, can you please provide the value of the contract and the company name under which services were/are provided?

Answer 5:

There has been no resource performing similar or identical services within the last 24 months.

Amendments:

Amendment #1:

Page 30 - Attachment 1 – Bid Submission Form, Section A, General Information:

Delete:

“October 1, 2018”,

And Replace with:

“November 30, 2018”

Amendment #2

Page 35 - R2 – Demonstrated Experience

Delete:

“A maximum of 30 points will be awarded, as 5 points per additional end to end project where the Programmer Analyst uses an Agile – Scrum development approach”

And Replace with:

“A maximum of 30 points will be awarded, as 5 points per additional and separate end to end project where the Programmer Analyst uses an Agile – Scrum development approach.”

All other terms and conditions remain unchanged.

ADDENDA 1

NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES : 180139

ANALYSTE-PROGRAMMEUR – NIVEAU 3

L'addenda 1 est publié pour répondre aux questions envoyées par les promoteurs et pour modifier l'article de la DP comme décrit ci-dessous.

Questions et réponses :

Question 1 :

Étant donné la nature « au fur et à mesure des besoins » du travail établie dans la DP (p. 5 et p. 23), le calendrier et les échéances du projet (lignes directrices à respecter tôt en 2019), ainsi que le nombre limité de jours alloués (200 jours sur une période de 12 mois) (le travail des promoteurs rend l'embauche d'une personne à temps plein difficile), en plus du processus d'autorisation de tâche (AT) décrit à la section 6.4.3 (p. 23 à p. 25), le CEPMB sera-t-il en mesure de publier des AT pour plus d'une ressource à la fois pendant la durée de ce contrat afin de réaliser le travail?

Réponse 1 :

Les attentes de cette exigence concernent un seul analyste-programmeur de niveau 3. Il est donc prévu qu'une seule autorisation de tâche sera publiée à la fois.

Question 2 :

Le formulaire de présentation des soumissions à la page 30 indique que la date d'échéance des réponses est le 1^{er} octobre 2018. Veuillez confirmer qu'il s'agit d'une erreur et que la date d'échéance est le 30 novembre 2018 comme mentionné dans l'invitation par courriel.

Réponse 2 :

Voir l'addenda 1 ci-dessous.

Question 3 :

La définition C stipule qu'« une expérience de projet de plus de six (6) mois civils qui démontre les services requis sera jugée équivalente à plus d'un (1) projet, en fonction du nombre de périodes de six (6) mois civils démontré ». Le client pourrait-il confirmer que cette équivalence s'applique au critère d'évaluation coté C2, selon lequel les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils proposent un « projet supplémentaire mené à bien intégralement dans le cadre duquel l'analyste-programmeur utilise une méthode de développement Agile – Scrum », de manière à ce qu'un projet d'une durée de 37 mois ou plus soit équivalent à 6 projets?

Réponse 3 :

La définition C ne s'applique pas au critère C2, puisque les points sont indiqués par projet. Voir l'addenda 2 pour la description détaillée.

Question 4 :

La section 2.3.6 stipule : « Lorsque l'analyste-programmeur travaille dans l'établissement de l'entrepreneur, il devra avoir accès à un ordinateur équipé du système d'exploitation Windows

10 et connecté aux systèmes requis du client, comme le serveur Team Foundation, par l'intermédiaire d'un navigateur Web habituel ou d'un réseau privé virtuel (RPV). » Le client pourrait-il confirmer quel pourcentage de travail sera autorisé à l'extérieur du site ainsi que le pourcentage de travail prévu sur place?

Réponse 4 :

La majorité du travail sera réalisé sur place. Le CEPMB n'a pas de pourcentage précis pour le travail effectué à l'extérieur du site.

Question 5 :

Je sais que la DP mentionne qu'il n'y a actuellement personne qui réalise ces tâches, mais y a-t-il eu, au cours des 24 derniers mois, une ou plusieurs ressources qui ont réalisé des tâches semblables ou identiques à celles demandées dans cette DP? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser la valeur du contrat et le nom de l'entreprise fournissant ou ayant fourni les services?

Réponse 5 :

Aucune ressource n'a réalisé des services semblables ou identiques au cours des 24 derniers mois.

Modifications :

Modification 1 :

Page 30 – Pièce jointe 1 – Formulaire de présentation des soumissions, Section A, Information générale :

Supprimer :

« 1^{er} octobre 2018 »

Remplacer par :

« 30 novembre 2018 »

Modification 2

Page 35 – C2 – Expérience démontrée

Supprimer :

« Un maximum de 30 points sera accordé, soit 5 points par projet supplémentaire mené à bien intégralement dans le cadre duquel l'analyste-programmeur utilise une méthode de développement Agile – Scrum. »

Remplacer par :

« Un maximum de 30 points sera accordé, soit 5 points par projet supplémentaire et distinct mené à bien intégralement dans le cadre duquel l'analyste-programmeur utilise une méthode de développement Agile – Scrum. »

Toutes les autres modalités demeurent inchangées

.